



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2025/110

Référence SPW-ARNE :10022518

AFFICHAGE DE LA DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que le **Fonctionnaire technique** a décidé en date du **6 janvier 2026** que le projet ne devait pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'était pas nécessaire.

La décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement revient donc au public.

Le projet a été soumis par **la s.a. LUKOIL BELGIUM**, dont le siège social se trouvent **rue Médialaan 28 B à 1800 VILVORDE**.

Le terrain concerné est situé **rue du Many 111 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 3e division section D n° 57 C 4**.

Le projet consiste à **renouveler le permis d'environnement de l'exploitation de la station-service LUKOIL**,

Conformément aux dispositions de l'article D.65 et R.21 du Code de l'Environnement, le dossier peut être consulté du 14/01/2026 au 28/01/2026, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** :

- à l'adresse suivante : **Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** ;
- par courriel : **enquete@seraing.be** ;
- par tél : **04/330.84.87**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus.

SERAING, le 9 janvier 2026.

POUR LE COLLÈGE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

B. ADAM

LA BOURGMESTRE,

D. GÉRADON